L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 6 AVRIL 1886. 59me Année

Dufour, Bonnet & Cie.,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 6 AVRIL 1886.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par le Shérif, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley—un terrain dans le premier district, faisant face à la rue Front. Aussi, trois lots de terre avec améliorations dans le 7me district, bornés par les rues Clinton, Millaudon, Wall et Esther.

Les progrès du Sud-Ouest de la Louisiane.

Ceux de nos lecteurs qui se donnent la peine de parcourir les extraits que nous donnons, chaque semaine, des journaux de nos campagnes louisianaises, ont dû être frappés, dimanche matin, des nouvelles que nous avons puisées dans l'*Echo* de Lac Charles, paroisse Calcasieu.

C'était, d'abord, la découverte d'un puits de pétrole, semblable à ceux qui ont fait, depuis quelques années, la fortune de la Pennsylvanie. Ce n'était pas le but que poursuivaient les entrepreneurs des travaux; ils ne cherchaient qu'à s'assurer de la valeur de la mine de soufre qu'on leur avait signalée et sur laquelle nous avions tous, jadis, fondé tant d'espérances. Elle existe, cette mine, et elle nous offre des ressources incalculables.

Ce à quoi personne ne s'attendait, c'est le puits de pétrole qui a jailli tout à coup et, du jour au lendemain, crée une industrie complètement nouvelle en Louisiane. C'est la nouveauté du jour, de l'heure; mais donnez-vous la peine de parcourir les paroisses situées à l'Ouest de l'Etat, depuis l'extrême Nord jusqu'à l'extrême Sud, et vous y verrez d'énormes gisements de minerais de fer, des carrières de marbre, de grès de gypse, de lignite, la mine de soufre dont nous venons de parler, enfin les magnifiques salines de l'île Avery. Tout cela ne forme-t-il pas, à l'Ouest de la Louisiane, une longue ligne où abondent les matières premières propres à y développer les grandes industries, comme le fleuve constitue, au centre et à l'Ouest, une admirable voie de communication pour le grand commerce de transit? De quoi donc la Louisiane aurait-elle à se plaindre, et peut-elle citer un seul Etat plus richement doté qu'elle?

Faut-il s'étonner, après cela, de l'énorme mouvement qui se produit dans des régions qui, outre leurs inépuisables trésors souterrains, contiennent, à la surface du sol, d'admirables forêts, encore vierges, et de riches prairies, encore inexploitées? Il n'y a rien de plus curieux que la correspondance de la station de Jennings; elle raconte les mille allées et venues des étrangers qui y affluent, de l'Ouest, et viennent s'établir dans les paroisses St-Landry, Calcasieu, Vermillon et Cameron. "Le nombre enaugmente à vue d'œil, dit la correspondance de l'*Echo*. Il n'est question, parmi eux que de demandes de "homesteads" et de privilèges de terres à planter d'arbres; ils accourent en toute hâte; à peine débarqués du chemin de fer, ils se répandent dans la campagne, font leur choix, marquent leurs propriétés, remplissent les formalités légales, achètent les objets les plus indispensables et voilà de nouvelles fermes en pleine exploitation. Presque tous les immigrants réussissent; ils n'ont rien de plus pressé que d'en envoyer la nouvelle à leurs compatriotes, à leurs amis du Michigan, de l'Iowa, lesquels s'empressent de suivre un si heureux exemple, arrivent à leur tour et doublent, presque, chaque année, la population et la richesse du pays. "Au milieu de nous," dit la lettre que nous citions, "dimanche, "on ne se croirait plus en Louisiane; on ne rencontre que des hommes du Nord; on n'entend que l'accent du Nord; on ne voit pratiquer la culture des champs qu'à la façon du Nord."

Qu'on dise maintenant que l'immigration s'obstine à se détourner de la Louisiane. Elle vient à nous, quand nous savons l'appeler à nous, quand nous lui faisons les conditions qui doivent l'attirer partout, ici comme ailleurs. En fait, nous la voyons affluer dans le Sud-Ouest de l'Etat aussi abondamment qu'elle l'a jamais fait dans le Grand Ouest et dans le Far West. Il faut se reporter aux beaux jours de la folie des chercheurs d'or, à la suite de la découverte des mines de la Californie, pour trouver un mouvement plus général et plus rapide. Ajoutons que celui auquel nous assistons, en ce moment, pour n'avoir pas la même ardeur, le même entraînement, n'en est que plus sain et plus utile. Ce ne sont plus de simples aventuriers qui nous arrivent, mais des familles entières, qui viennent y cultiver le sol, y implanter la première, la plus noble des industries, telle qu'on l'entend, telle qu'on la pratique dans les pays où elle s'exerce d'après tous les principes reconnus, suivant toutes les règles de l'agronomie.

Ce n'est pas tout, attendu que nous n'avons pas dit un mot de la plus importante révolution qui se prépare dans ces régions, destinées à un si brillant avenir. On sait que le syndicat Watkins a commencé une gigantesque entreprise dans les paroisses Calcasieu et Cameron. Il a acheté d'immenses terrains marécageux—un million deux cent cinquante mille acres—d'un seul morceau, à un prix extrêmement bas—douze sous l'acre. Ce vaste domaine, qui est beaucoup plus considérable que le Rhode Island et le Delaware, s'étend le long de la côte et a 100 milles de long sur une largeur qui varie de 15 à 35 milles. Seulement, on n'en tirait aucun parti, car il était devenu le séjour des crocodiles et des serpents à qui il faut en disputer la jouissance; il était surtout complètement inconnu. Le fait que nous avançons est tellement vrai, qu'au cours des travaux que l'on exécutait à l'intérieur, on a découvert un lac dont personne ne soupçonnait l'existence, et qui, par conséquent, ne figure sur aucune carte de la Louisiane.

Il n'y a guères que les achats de M. Dittson, en Floride, qui soient l'équivalent d'une pareille entreprise. Les deux œuvres se ressemblent, autant par leur vastitude que par leur caractère, par le but qu'elles poursuivent et, probablement, par les résultats qu'elles obtiendront.

Les prix d'achat de M. Watkins étaient si modiques, qu'ils ont provoqué plus d'une critique; on a, crié au monopole; il n'en est rien. Les travaux projetés par cet admirable spéculateur seront, au contraire, d'une immense utilité à l'Etat. Ils figurent déjà au budget des recettes et fournissent leur contingent de taxes. La compagnie a introduit des dragues qui dessèchent les marais; elle emploie d'immenses moissonneuses qui sèment et récoltent le riz; elle a dépensé plus de $276,000 en améliorations qui ont rendu cultivables ces terrains infects et inhabitables. C'est par centaines, c'est par milliers, que se comptent les bras qu'elle emploie; elle a établi partout des clôtures; elle récolte le riz, les fruits, une foule de produits variés et rémunérateurs. Elle est loin d'avoir achevé la tâche qu'elle s'est imposée, puisqu'elle compte dépenser entre sept et huit millions de dollars.

Quant à la possibilité de mener à bien une telle œuvre, elle ne fait plus question, même aux yeux des plus incrédules. Il ne faut pas néanmoins, s'imaginer que la Compagnie veut s'en tenir là. Une fois l'immense domaine rendu propre à l'exploitation de l'homme, elle y va appeler l'immigration. Elle a déjà commencé la tentative avec succès; elle a envoyé, dans l'Iowa et ailleurs, des agents qui ont réussi à attirer dans ces parages bon nombre de familles; elle leur offre de rares avantages. Dans un an ou deux, peut-être, nous verrons, des milliers de fermiers, de cultivateurs, petits et grands, s'y établir, la peupler, y former un centre agricole d'un immense importance. Les deux paroisses Cameron et Calcasieu sont donc appelées à prendre des proportions grandioses. Qui sait si ce n'est pas de ce côté que se prépare le plus brillant avenir de l'Etat?

Habitants de la haute Louisiane et des bords du fleuve, qui êtes si fiers de la fertilité de votre sol, des merveilleux privilèges de votre situation et des splendeurs de votre passé, prenez garde de vous laisser distancer par le Sud-Ouest, qui va de l'avant, que rien n'arrête sur la voie du progrès. Il pourrait bien prendre la tête du mouvement et s'emparer de la direction des affaires.

Voici le texte de la lettre adressée par Mgr. l'évêque de Séez au ministre des cultes de France:

Séez, 14 mars 1886.

Monsieur le ministre,

J'apprends, par la voix publique, par les journaux, que le conseil d'Etat, devant lequel vous m'avez cité, vient de me condamner comme d'abus pour avoir qualifié de scélérate la loi du 28 mars 1882 sur l'enseignement primaire.

J'ai eu l'honneur, dans le cours de ma carrière ecclésiastique, d'être cité deux fois à l'ordre du jour de l'armée, avec mention spéciale, à la prise des forts de Takou et à la bataille de Palikao; je vous dois la troisième citation, monsieur le ministre, je ne m'en plains pas, car c'est aussi pour avoir accompli mon devoir que je l'ai méritée.

Si j'ai qualifié la loi du 28 mars 1882, sur l'enseignement primaire, de loi scélérate, c'est que je la considère, en mon âme et conscience, comme mortellement désastreuse pour l'Eglise et pour mon pays. Comme évêque et comme Français j'ai le droit de la maudire.

Vous ne doutez sans doute pas, monsieur le ministre, de mon attachement inviolable à l'Eglise. Est-ce que par hasard vous oseriez soupçonner mon patriotisme et mon dévouement à la France? Le blâme que vous venez de me faire infliger pourrait peut-être porter à le croire. S'il en était ainsi, monsieur le ministre, que votre Excellence veuille bien se donner la peine de consulter mon dossier. Elle y trouvera une lettre signée de moi, datée du mois de janvier 1885, qui l'éclairera, je l'espère. Elle a été lue en plein conseil des ministres et m'a valu une réponse des plus honorables, des plus flatteuses du ministère tout entier, présidé alors par M. Jules Ferry.

"Nous avons été vivement touchés de votre offre de service, m'écrivait-on, pleine de dévouement et d'abnégation; mais il nous a semblé qu'il n'était pas possible de l'accueillir.

"En vous adressant nos remerciements les plus sincères et l'expression de nos regrets, ajoutait le ministre qui servait, près de moi, d'interprète à ses collègues, je suis heureux de vous témoigner nos sentiments de haute estime, et vous prie de croire aux bons souvenirs que j'ai gardés de notre ancien aumônier en chef.

"Je transmets votre lettre à M. le garde des sceaux, ministre des cultes, comme un témoignage des sentiments généreux et patriotiques qui animent le clergé français."

Votre Excellence daignera excuser ces citations, trop honorables sans doute pour moi, et qu'il me coûte de divulguer; mais elle me pardonnera de m'en servir comme armes défensives contre ces accusations imméritées.

Vous nous traitez vraiment en parias, monsieur le ministre, et vous usez sans pitié contre nous de la loi scélérate par excellence, de la loi du plus fort, appliquée si cruellement, il n'y a que quelques années à peine, vous ne l'avez sans doute pas oublié, dans notre chère patrie, par ses plus impitoyables ennemis. N'entendez-vous donc pas, monsieur le ministre, les ricanements d'outre-Rhin qui applaudissent à vos actes persécuteurs? L'Alsace et la Lorraine en frémissent de douleur, et la France mutilée en gémit amèrement.

Laissez-moi en terminant, monsieur le ministre, vous prier de croire que je ne reconnais à personne le droit de suspecter mon amour sans bornes pour ma noble patrie, la France, qui tiendra jusqu'à mon dernier soupir, après Dieu et l'Eglise, la première place dans mon cœur.

Agréez, je vous prie, monsieur le ministre, l'hommage très distingué de ma haute considération.

✝ FRANÇOIS MARIE,
évêque de Séez.

On sait que MM. les docteurs Proust et Brouardel, ainsi que M. Didiot, inspecteur général des services de santé au ministère de la guerre de France ont accompagné M. Lockroy dans le voyage qu'il vient d'accomplir à Toulon et à Marseille. Ils ont consigné dans un rapport que publie le *Journal officiel* les résultats de leurs études sur l'état sanitaire de ces deux villes et les mesures qu'ils croient nécessaire d'adopter pour assurer, dans de meilleures conditions hygiéniques, le retour des troupes du Tonkin.

En ce qui concerne le rapatriement des troupes, les mesures préconisées par MM. Proust, Brouardel et Didiot sont de trois sortes. Elles seront appliquées aux soldats avant leur départ du Tonkin, à bord des transports et à leur arrivée en France.

Avant leur embarquement, les soldats devront subir, au Tonkin même, une première quarantaine qui permettra au service de santé de s'assurer absolument des affections dont ils pourraient être atteints.

En route, les précautions hygiéniques les plus minutieuses devront être prises à bord des transports.

Des cuves de désinfection seront installées et les vêtements seront désinfectés par la vapeur à 106 degrés, qui détruit tous les germes infectieux.

Le débarquement se fera aux îles d'Hyères, où les soldats seront partagés en trois portions distinctes. Ils y subiront une quarantaine de quelques jours. Les hommes qui auront été reconnus exempts d'affections contagieuses, mais atteints d'anémie ou de fièvre paludéenne seront conduits et traités à l'île de Porquerolles, qui possède déjà un établissement approprié et où la convalescence pourra suivre son cours normal. Ceux qui seront reconnus atteints d'affections cholériformes seront débarqués à l'île Bagau. Enfin, les hommes revenus en bon état seront soumis à une courte quarantaine dans l'île de Porteros et débarqués ensuite à Toulon.

Bagau est une petite île appartenant tout entière à l'Etat et non habitée; quant à l'île de Porteros, qui mesure 4 kilomètres de longueur, sur une largeur de 2 kilomètres, elle possède actuellement 20 à 25 habitants.

La dépense qui incombera à l'Etat sera relativement faible. Il ne s'agit, comme on vient de le voir, que de construire des baraquements et d'assurer un traitement médical aux malades.

M. le docteur Gailleton, maire de Lyon, vient d'adresser à la Société nationale de Médecine de cette ville les deux questions suivantes:

"1—La déclaration des cas de variole survenus dans la commune est-elle une mesure utile, nécessaire pour arrêter le progrès de la variole?

"2—Cette déclaration demandée au médecin traitant est-elle contraire à son devoir?"

Il serait, paraît-il, dans les intentions de la municipalité de prendre quelque mesure analogue à celles adoptées en Suisse, en Belgique et en Allemagne pour prévenir le développement des épidémies. Notamment en Allemagne, toute maison contaminée est signalée au public par un écriteau.

La Société de Médecine a répondu en ces termes:

"1—Cette mesure est très utile, nécessaire au premier chef, et urgente lorsqu'on se trouve, comme dans la circonstance présente, sous l'imminence d'une épidémie de variole.

"2—La déclaration demandée au médecin traitant n'est pas contraire à son devoir professionnel, à condition que la déclaration indiquera seulement le nom de la rue et le numéro de la maison contaminée, mais ne nommera pas le malade"

La ville de Lyon n'est pas encore atteinte par la variole, mais ces précautions se justifient par la grave épidémie qui sévit actuellement à Marseille.

LOUISIANE.

Le *Foyer Créole*, Convent P. O., paroisse St-Jacques, du 3 avril:

Pendant l'orage qui sévit avec une violence exceptionnelle mardi soir, la foudre a frappé une maison située sur l'habitation Helvétie, et habitée par M. Camille Blouin et sa famille.

Une partie de la bâtisse a été endommagée et la cheminée a été complètement détruite.

Nous sommes heureux de constater que des sept personnes qui étaient dans la maison lors de l'accident aucune n'a été blessée.

—La propriété dans le procès intitulé Ernest Peuch vs. Mme Célestine Daret, a été mise en vente, ce matin, par le shérif et a été adjugée à M. Félicien Waguespack pour la somme de $15,300.

Le 17 avril prochain les propriétés suivantes seront mises en vente par le shérif, à la maison de cour:

1. Antonio Domio 8me district "Vacherie" 1 arpent de face, 2 arpents de profondeur.

2. Plusieurs morceaux de terre appartenant à la succession P. Maspéro.

L'*Echo*, Lac Charles, paroisse, Calcasieu, du 3 avril:

Mercredi dernier, à 7 heures du matin, MM J. W. Bryan et W. M. Thompson, de l'*Echo*, en compagnie du Dr Wm. H. Kirkman, du Capt. Green Hall, de MM. Thad Mayo, Jacob Ryan et Adolphe Meyer, sont partis de Lac Charles, pour se rendre à la Mine de Soufre et juger par eux-mêmes du jet d'huile qui s'en échappe. Voici leur rapport:

Le chemin nous a conduits à l'ouest, à travers un pays à moitié sauvage. Après avoir traversé une forêt vierge, nous avons pénétré dans les prairies qui s'étendent au Sud jusqu'au Golfe du Mexique, tandis que vers le nord, se continue la forêt. De temps en temps, nous rencontrions quelques fermiers en train de retourner la terre de leurs champs ou de soigner leur jardin. Partout, on aperçoit la trace de l'immigration, qui gagne tous les jours du terrain dans ces régions. Après deux heures et demie de route, nous sommes arrivés à la mine, dont les travaux viennent d'être repris, après avoir été si longtemps abandonnés.

Là nous avons trouvé M. A. F. Davis, le conducteur des travaux, en l'absence du capt. John A. Grant, qui est à la tête de l'entreprise et se fait aider de M. John Oie et de l'ingénieur M. E. Frederick. M. W. B. Allen surveille les travaux et tient minutieusement note des moindres incidents qui surviennent dans le forage.

Ce que nous avons vu dépassait de beaucoup notre attente. Jeudi de la semaine dernière, les hommes qui creusaient le second puits, avaient atteint une profondeur de 400 pieds, quand, tout-à-coup, ils rencontrèrent une couche de roche. Il fallut ajouter à la vapeur une force de 40 livres; ce qui, joint au poids du tuyau, faisait un total de 800 livres. Au moment où l'on s'y attendait le moins, une sorte d'explosion eut lieu; une partie de l'appareil éclata et un des travailleurs fut violemment renversé. Il s'échappait du tuyau un mélange d'huile et de gaz qui atteignait une hauteur de 30 pieds. Au bout de 48 heures, le jet de gaz était épuisé, mais, depuis lors, l'huile n'a pas cessé de jaillir à la même hauteur. On estime le jet d'huile à 25 barils par jour, et il n'y a aucune exagération dans ce chiffre.

Le forage a été repris et l'on s'est assuré que l'épaisseur du rocher d'où s'échappe le liquide est de 17 pieds. Immédiatement au-dessous, vient une couche de marne; puis on entre dans le gisement de soufre. Les ouvriers sont occupés à travailler le roc pour y introduire un tuyau plus large. On en a besoin, afin de pénétrer dans la couche inférieure qui a été amollie par l'action de l'acide sulphurique sur la roche supérieure. Nous pourrons, dans peu de jours, déclarer d'une façon positive si l'huile coule en assez grande quantité, pour que le jet ait une véritable valeur commerciale, et si la mine elle-même fournit le soufre en assez grande abondance, pour justifier les opérations que l'on vient de faire.

Il est déjà évident que le soufre vaut au moins, en qualité, l'huile qui s'échappe de l'orifice.

Le pétrole ou huile de pierre se trouve en abondance à Baku, sur les bords de la mer Caspienne; en Birmanie, à la Trinité, dans plusieurs régions des Etats-Unis et au Canada. Ce sont surtout les Etats-Unis qui le fournissent au commerce, et les puits du nord de la Pennsylvanie, vers les sources de la rivière Alleghany, sont les plus prolifiques que l'on connaisse.

Le pétrole passe en quatrième ligne comme produit américain. Il fournit à peu près 15,000,000 de barils par an. Distillé, le pétrole donne une belle lumière; le résidu sert ensuite à plusieurs usages commerciaux. Tel est le produit dont vient de s'enrichir la paroisse Calcasieu.

—On nous écrit de Jennings:

"A Jennings, les nouveaux arrivants pullulent; c'est à croire que l'on n'est pas en Louisiane, mais dans le Nord-Ouest des Etats-Unis. On entend partout l'accent du Nord; il n'est question, dans les conversations, que de "homesteads". Notre petit hôtel est encombré d'étrangers qui arrivent de l'Ouest. A peine à Jennings, on court dans la campagne faire son choix, marquer sa nouvelle propriété, et l'on revient toujours satisfait. La colonie a passé son époque critique; on n'y entend de plaintes nulle part, et l'on rencontre de tous côtés des visages heureux. Il ne s'y tient d'autre genre de conversation que celles-ci: "Comment trouvez-vous le pays? N'est-ce pas qu'il est salubre? Que cultivez-vous sur votre nouvelle ferme? Combien peut-on y récolter de maïs, d'avoine, etc., par acre? Combien compte-t-on de familles de l'ouest dans les environs? Pourquoi ne cultivez-vous pas ici les mêmes plantes fourragères que dans votre pays?"

Il y a maintenant, à Jennings, 125 familles du Nord et de l'Ouest; tout l'établissement en comprend 400. Nous ne parlons pas des familles qui sont venues s'établir dans les paroisses environnantes. La plupart du Michigan, de l'Illinois, de l'Iowa. Jennings est le quartier général de ceux qui viennent acheter des terres; de là, ils se répandent à droite et à gauche dans les campagnes.

A Rayne seulement, il y a trois agences de propriétés. Les immigrants cultivent presque tous le riz, et en sont satisfaits; ils en tirent 40 l'acre; presque toujours davantage, jamais moins. Qui ne serait pas satisfait d'un pareil résultat? Bon nombre ajoutent au riz le maïs et l'avoine. On trouve aussi, chez nous, de nombreux vergers; la pêche et les autres fruits y viennent en abondance et sans peine.

On n'a pas encore eu le temps de faire ici un grand nombre d'expériences sur la culture des herbes fourragères du Nord.

L'argent aussi a manqué; il n'y en avait pas assez pour se livrer à des essais coûteux. Les immigrants ont trouvé l'herbe naturelle de nos prairies convenable; ils s'en sont contentés momentanément pour s'adonner tout entiers à la culture du riz, qui leur rapporte suffisamment pour les mettre immédiatement à leur aise. Les expériences viendront plus tard.

—Mardi dernier, vers une heure, le navire *Mary Lewis*, qui fait le service entre Morgan City et la Nouvelle-Ibérie, est tombé au milieu d'un orage, juste au moment où il passait le Grand pont, aux environs de Pattersonville. Il était devenu impossible de diriger le bâteau; il alla se heurter contre les piles du pont et coula presqu'immédiatement. Deux hommes ont été noyés: le second ingénieur, Leander Berry, et le second cuisinier, W. M. Peterson, de couleur.

Le chargement consistait en 1000 barils de sucre, 38 barils de mélasse et un boucaut de peaux. Tout a été perdu.

Le même jour, près de l'endroit où a sombré le "Mary Lewis", la chaudière du "Barmose" a éclaté et échaudé les deux chauffeurs. Il y avait quelques malheureux à bord; ils se sont jetés à l'eau; quatre d'entr'eux ont été noyés.

—Un fermier habitant le sud-ouest de la paroisse, vient de nous donner d'excellents renseignements sur le parti qu'on peut tirer de la farine de maïs. Il en a fait du pain. Ayant une quantité de maïs brisé, et ne sachant comment le vendre, il eut l'idée de le moudre, d'en faire une farine très fine, et il la méla avec du blé dans les proportions suivantes: deux tiers de farine de froment, un tiers de farine de riz. Il pétrit le tout ensemble, et il en fit un pain excellent, que l'on ne pouvait distinguer de celui où il n'entre que de la farine de blé.

Ce premier succès l'enhardit; il essaya de mélanger les deux farines en parties égales, et il obtint les mêmes résultats. Il se hasarda alors à faire du pain rien qu'avec de la farine de riz, et ceux qui l'ont goûté l'ont trouvé d'excellente qualité.

Comme nourriture, le riz est un article de première qualité, surtout dans les climats chauds comme le nôtre. Il y a donc tout à gagner à propager la culture de ce grain et à le préparer pour faire du pain. C'est, pour le pays, une ressource nouvelle, qui peut, à certains moments, lui être d'une grande utilité, peut-être, même, le dispenser de bien des importations.

—On nous écrit de Pearl:

Notre école est ouverte, elle recevra bientôt cinquante enfants. Tout va bien chez nous; le printemps nous est arrivé et les fermiers sont entièrement occupés à semer leur maïs; ils préparent aussi les terres pour le riz et le coton.

Le *Banner*, New Road, paroisse Pointe Coupée, du 3 avril:

Les travaux de la campagne ont fait assez peu de progrès, cette semaine, par suite des pluies fréquentes que nous avons eues.

—Les vents vifs du mois de mars continuent à souffler. Le temps est extrêmement désagréable, en ce moment, sur les bords de la Fausse Rivière.

—La gelée de mercredi matin a été accompagnée d'une forte glace. Depuis lors, le temps a toujours été très froid. Les vents continuent à souffler, toute la journée, mais nous n'avons pas de pluie.

—On se dépêche de semer le coton sur les bayous Fordoche et Grosse Tête. On nous rapporte qu'il commence à paraître sur la propriété Gumbel et Mayer. Il a dû être endommagé par la gelée de mercredi dernier. C'est un fait regrettable.

—Bon nombre de personnes sont d'avis que la glace et la gelée de mercredi matin ont considérablement endommagé les pêchers et les pruniers. Nous aimons à penser le contraire, attendu que tout était extrêmement humide, quand est survenue la gelée. Nous croyons donc que les fruits n'ont pas été atteints.

—Le steamer *Prince* a pris la place du *Courrier*, dans le commerce de transport de Natchez et du Bayou Sara.

—Mercredi, 26 mars, une rixe sanglante a eu lieu entre deux noirs, sur la propriété du juge Yoist, sur l'Ile. L'un des deux y a perdu la vie et l'autre, un doigt. Pendant que les deux adversaires étaient aux prises, ceux qui étaient témoins de la lutte se sont jetés à la traverse et ont voulu intervenir; il s'en est suivi une mêlée générale, pendant laquelle Alex. Carter a déchargé son pistolet; l'arme a éclaté et fait sauter le doigt de celui qui la maniait.

Quant à la balle, elle est allée se loger dans l'abdomen de Joe Elie, qui est mort, le lendemain, d'une péritonite. Les Dr. Tircuit et Ladmirault ont été obligés de couper le doigt de Carter; celui-ci a beaucoup souffert de la perte de son sang qui coulait en abondance. Le juge Yoist a fait une enquête préliminaire et Carter a été mis sous caution. Il comparaîtra devant le juri, à la prochaine session de la cour.

Le *South*, Plaquemine, paroisse Iberville, du 3 avril:

M. J. M. Carville était à Plaquemine samedi dernier. Nous avons appris par lui que la levée Gueymard, dans l'île, a été achevée, le 5 mars. Elle a une hauteur de 33 pieds, à partir de la base; la crête a 6 pieds d'élévation; la longueur totale est de 1403 pieds et le coût, de $1400. Tout le travail a été exécuté par M. Carville et est considéré comme un des meilleurs qu'il y ait dans le pays.

M. Carville annonce que les levées sont en bon état, à l'exception de celle d'Arizona, qu'il faut songer à réparer sans délai. Il nous semble urgent d'enlever les planches qui servent de revêtement à la levée, pour permettre aux autorités de refaire la base, là où le travail est indispensable. Si l'on vendait tout le bois qui y est employé, on pourrait en tirer assez d'argent pour payer la dépense. Le fera-t-on?

—Lundi dernier, nous avons reçu la visite de MM. Fred Meyer, J. M. Thompson et A. N. Roth.

M. Thompson a, récemment, acheté l'habitation Texas de la veuve du Dr Gourrier. Il ne croit pas que la canne ait été atteinte; seulement, il faudrait, pour rendre la vigueur à la plante, un temps favorable. Il a examiné le plant en plusieurs endroits de son champ; il y a trouvé des germes qui pousseront, aussitôt que la terre sentira la chaleur du soleil.

M. Roth n'est pas du même avis; il croit que le mal est sérieux et que beaucoup de cannes ont été avariées.

M. W. Lawthorn, un ancien directeur de travaux sur de nombreuses habitations, homme fort expérimenté, par conséquent, croit que la paroisse ne fera pas une demi-récolte de cannes.

—Nous recevons de M. Edw. J. Gay, la lettre suivante:

"Mes concitoyens de Plaquemine et du voisinage s'intéressent beaucoup aux améliorations du Bayou Plaquemines; ils voudraient que l'on rétablit cette route qui conduit à l'intérieur du pays. Je me suis fait un devoir d'étudier la question et je dois vous avertir de ce qui se passe à ce sujet.

"D'après la clause qui avait trait à l'étude du Bayou, dans la loi du 5 juillet, 1884, tout avait été laissé à la discrétion du département des ingénieurs; c'était à lui de décider s'il était nécessaire de rétablir la navigation de ce cours d'eau.

"Malheureusement, comme il résulte du rapport qui a été fait alors, on a considéré le travail comme n'ayant pas d'importance, à moins qu'on ne le reliât avec ceux qui ont pour objet le Mississippi:

"L'ingénieur dit à ce propos, "je ne vois pas que, d'après cette loi, il soit question d'établir le moindre rapport entre le bayou et le fleuve."

"Je vous envoie le rapport; vous y verrez que l'on n'a recommandé aucune allocation pour le bayou.

"On est ici, tellement accablé de demandes provenant de toutes les régions du pays; le comité des Rivières et des Ports a tant de requêtes à inspecter, qu'il est impossible d'avoir une allocation, cette année, à moins que la réclamation n'arrive par le canal et avec l'apostille du département des ingénieurs.

"Le comité a consenti, sur ma recommandation, à inscrire le bayou Plaquemine sur la liste des travaux; je lui ai fourni les documents nécessaires. Si le bill passe, durant la présente session, on pourra, d'après les estimations faites pour la construction des écluses, relier ce bayou au Mississippi, de manière à assurer, pendant les basses eaux, un chenal d'une profondeur de 6 pieds et d'une largeur de 50 pieds. En améliorant ensuite le bayou et d'autres cours d'eau, on pourra établir une communication avec Grand Lac et le Tèche.

Selon moi, avant d'ouvrir le bayou Plaquemine, il serait nécessaire d'établir de solides écluses, pour empêcher le courant principal de se jeter trop rapidement dans ce cours d'eau, de remplir le lit des troncs d'arbres en dérive et d'inonder le pays.

"Si le plan que je défends est adopté, la navigation sera changée du côté de l'Atchafalaya; un long voyage sera épargné aux navires, les taux du fret seront considérablement diminués ainsi que les prix des assurances, et l'on n'aura plus à braver les dangers de la navigation de l'Atchafalaya. Cela ne s'accomplira, probablement, pas en un an, mais, dans mon opinion, c'est là le seul travail convenable qu'il y ait à faire."

Loterie de l'Etat de la Louisiane.—M. Aug. Wiberg, domicilié à Omaha, No 1431 South 10th Street, Nebraska, était l'heureux possesseur d'un cinquième du billet No. 73.040 qui, au tirage du 16 mars, a gagné le gros lot de $150,000. Il lui revenait donc $30,000 qu'il a touchés par l'intermédiaire de la New Orleans National Bank à laquelle a été promptement payé le montant ci-dessus. Il n'y a qu'à féliciter M. Wiberg et souhaiter pareille chance à chacun de nos lecteurs ainsi qu'à nous-mêmes.

Photographies "Cabinet".—M. Washburn continue à tenir le haut du pavé. On peut avoir chez lui (109 rue du Canal) de très belles photographies, grandeur "Cabinet", à raison de $3 la douzaine. L'exécution est parfaite. Profitez tous de l'occasion. Impossible de faire mieux et de travailler à meilleur marché.

Une nouvelle candidature a été posée, dernièrement, dans l'Yonne, France, pour le siège législatif laissé vacant par la mort de M. Bonnerot: c'est celle de M. Jussot, curé de Villevallier, qui s'intitule candidat libéral.

Dans la circulaire à ses électeurs, M. l'abbé Jussot se déclare "fermement convaincu de la légitimité du gouvernement républicain".

"Il n'y a pas de mauvais gouvernements, continue le candidat, il n'y a que de mauvais gouvernants. Depuis quatre-vingts ans, en effet, la France a vu tous les gouvernements à l'œuvre, et tous sont tombés par la faute des gouvernants. Les partis politiques passent, la France reste.

"Telles sont mes opinions politiques. Et je suis sûr que ce sont les vôtres."

M. Bernadou, archevêque de Sens, a adressé, à ce sujet, au curé de Villevallier, la lettre suivante:

"Sens, 14 mars.

"Monsieur le curé,

"Malgré les avis sérieux que je vous ai donnés, il y a quelques jours, au sujet d'une espèce de profession de foi politique, malgré la promesse formelle que vous me fîtes de ne pas la publier, j'apprends aujourd'hui que vous avez manqué à vos engagements et trangressé mes prescriptions.

"En conséquence, je déclare désapprouver hautement et de la manière la plus absolue votre conduite, et je vous inflige un blâme sévère.

"Je vous préviens encore que si vous quittez votre paroisse pour aller, ne serait-ce que dans une commune, faire ce que vous appelez une conférence politique, vos pouvoirs de curé de Villevallier cesseront *ipso facto*.

"Recevez, monsieur le curé, l'expression de tous les regrets que me cause votre conduite dans cette circonstance.

"✝ VICT. FÉL. arch. de Sens."

☞ Voir l'annonce de M. Charles F. Gonthier, marchand-tailleur, rue Carondelet, No 44, entre Gravier et Union.

Les visites à la Frégate Brésilienne—Nous avions annoncé déjà que le public serait admis à partir d'aujourd'hui mardi à visiter la Frégate Brésilienne l'*Almirante Barroso*.

Nous apprenons par M. Allain Eustis, Vice-Consul du Brésil à la Nouvelle-Orléans, que des travaux indispensables en cours d'exécution, ont dû retarder de deux ou trois jours l'époque de cette admission. Les visiteurs ne seront admis que vendredi prochain, de 11 heures du matin au coucher du soleil. Ils seront également reçus les dimanche mardi et vendredi suivants, jusqu'à nouvel ordre. Nous nous empressons de rectifier l'annonce que nous avons déjà donnée à ce sujet, pour éviter des déplacements inutiles et, par conséquent, désagréables.

Décédé hier lundi, à 9 heures et demie, à l'âge de 80 ans, HYACINTHE A. BAQUIÉ, natif d'Azile, département de l'Aude, (France). Ses amis et connaissances ainsi que ceux de la famille sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après midi, mardi, à 4 heures, de sa dernière résidence, rue Tonti, entre Dumaine et Ste. Anne.

De la part de sa fille et de son beau-fils J. B. Noe.

Décédée hier matin lundi, à 6 1/2 heures, à l'âge de 63 ans, Dame Vve LUCIEN MALUS, née Félicie Fagot. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu ce matin, Mardi, à 7 heures précises. Le convoi partira de sa dernière résidence, No 258 rue des Remparts, près Ursulines, pour être transporté au char du Mississippi Valley Railroad.

Décédé, hier 5 avril 1886 à 7 heures 45 minutes, à l'âge de 36 ans, JAMES H. HANRAHAN, natif de Québec, Canada. Ses amis et connaissances sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui, mardi, à 9 heures et demie du matin. Le convoi partira de sa dernière résidence, No 212 rue Poydras.

Les journaux de Québec sont priés de reproduire cet avis.

Décédé, lundi, le 5 avril 1886, à cinq heures dix minutes, à l'âge de 57 ans, le major EDMOND ANTOINE DESLONDE. Son enterrement aura lieu à trois heures, cette après-midi. Les amis de la famille sont invités à y assister. Le corps est exposé à la maison mortuaire, 67 rue St. Pierre.

Décédé hier, à 5 heures P. M., à l'âge de 4 ans et 7 mois, LÉON HENRY, fils de Henry Henry et d'Aline Villermin. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui mardi à 10 A. M. Le convoi partira du No 233 1/2 rue St Louis.

PICKWICK CLUB BUILDING,
No 140 rue du Canal.
B. TREMOULET
Vend en gros et en détail VINS et LIQUEURS de toutes sortes. Comestibles de choix, etc.
Livraison à domicile 8 nov—1anEP

Avis.

$150,000. Nouvelle-Orléans, 5 avril 1886.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte d'Aug. Wiberg, 1431 South 10th Street, Omaha, Nebraska, par l'entremise de la First National Bank de Omahab, Nebraska, un cinquième du billet No. 73,040, tirage à numéro simple, classe C, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, cinquième qui a gagné le Premier Gros Lot de Cent Cinquante Mille Piastres, le mardi 16 mars 1886, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur le New Orleans National Bank sur présentation du dit cinquième au bureau de la Compagnie.

WM A. S. MOORE,
Coureur du New Orleans National Bank, Nouvelle-Orléans, Lne. 6 avril—1f PP

Bureau de l'Association dite : "Building Association", 33 rue du Camp—Nouvelle-Orléans, 6 avril 1886.—Avis est par le présent donné que la série "C" est maintenant ouverte. Les personnes désirant y souscrire, le peuvent en s'adressant au secrétaire.

B. W. SEAWELL, Jr.,
Secrétaire.

I. N. MARKS,
Président. 6 avril—1f

Avis.

Une dame seule désirerait trouver une jeune orpheline de 10 à 15 ans pour lui tenir compagnie et qu'elle élèverait à ses frais. Elle fournira à l'enfant, si celle-ci est dépourvue de moyens, tout ce dont elle aura besoin, l'entretiendra et l'enverra à l'école. S'adresser par lettres à l'initiale B. laissées au bureau de "l'Abeille", avec indication de domicile. Références échangées. 6av—7f

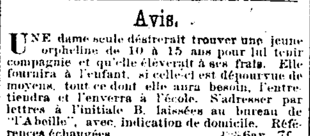

ALL FIRST-CLASS
Storekeepers now keep it for Sale

AUX PARENTS.

Beaucoup de poudres destinées à faire lever les pâtisseries sont nuisibles à la santé, et quoique chacun tienne d'abord aux siens, on doit aussi avoir quelque sollicitude pour le bien-être des jeunes enfants.

SEA FOAM

ne renferme aucun des méchants ingrédients des poudres-levains,—ni soda ni *saleratus*. Il ne contient aucun élément nuisible,—ni alun ni ammoniaque.

OBSERVATION SCIENTIFIQUE.

Tous les chimistes qui ont analysé le "Sea Foam" le recommandent. Les ménagères qui l'ont employé n'en veulent pas d'autre. Les cuisiniers, qui n'ont rien pu obtenir des autres poudres, sont enchantés du Sea Foam qui leur garantit une triple économie de *temps*, de *travaux* et d'*argent*.

Cette préparation est sans pareille. Elle est absolument pure. Elle est employée par les principaux hôtels et restaurants de New-York et de tous les Etats-Unis. A vendre par tous les principaux *grocers*.

GANTZ, JONES & CO.,
176 Duane St., N. Y.
30 mars—3 mois, 1 f par sem., mardi weekly—13 semaines.

CHARLES F. GONTHIER.
Marchand Tailleur,

A ouvert, au No 44 de la rue Carondelet, entre Gravier et Union, un magasin, dont son père, M. F. GONTHIER, ci-devant coupeur en chef chez M. Léon Godchaux, aura la direction. Il sera heureux d'y recevoir ses amis et le public.

Il vient de déballer une partie de son stoc d'étoffes les plus récentes et choisies avec soin.
30 sept☞

C. LAZARD & Cie.,

L'Ancienne Maison très connue de Vêtements Confectionnés et d'Articles de Toilette d'un prix,

29, 31 et 33 RUE DU CANAL, COIN NORTH PETERS.

Nous offrons maintenant un superbe stock de Vêtements de Printemps pour hommes, jeunes gens et enfants à des prix très réduits. Echantillons et instructions pour prendre ses propres mesures envoyés sur application. 11 oct—1an—dim mar jeu sam

$3 LA DOUZAINE | BELLES PHOTOGRAPHIES DE **WASHBURN** GRANDEUR "CABINET", | **$3** LA DOUZAINE

Réduites en ce moment à $3 la douzaine. Profitez vite de l'occasion. Venez tous aux ATELIERS de WASHBURN,

109 RUE DU CANAL.
6 avril—1m

D. H. Holmes.
BRODERIES.

Nous avons ouvert 4 caisses de Garnitures et d'Entredeux, de Nansous, Jaconets et Suisse, qui seront vendus aux mêmes prix réduits qu'ils se vendaient les deux dernières semaines.

ETOFFES SE LAVANT.

Nous appelons l'attention spéciale sur notre fonds de Toile de Jouy, Toile Egyptienne, Vichy Linon de l'Inde, Organdies, Linons Perses, Canvas, Percales, Ginghams, Zéphyrs, Sateens Chambroys avec broderies assorties, "Seersucker" et Etoffes Brodées à Robes d'un genre unique; le tout marqué à des prix populaires.

155 Canal St
4 oct—7 mois

MEUBLES!
MAISON
LOUIS BAUER,
Nos. 95 et 97 RUE ROYALE, PRÈS St. LOUIS.

Le plus grand assortiment de la ville du dernier genre et des meilleures fabriques à des prix défiant toute concurrence. Les ordres de la campagne seront remplis avec soin et promptitude.
15janv—3m—Ven.Dim.Mar.

CHARTE.

Paroisse d'Orléans, }
Ville de la Nlle Orléans. }

QU'ON SACHE que ce vingt troisième jour du mois de mars, de l'année mil huit cent quatre vingt six, pardevant moi, FREDERICK ZENGEL, notaire dûment commissionné et qualifié pour la ville de la Nlle-Orléans, dans la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, domicilié en la dite ville et paroisse, en la présence des témoins ci-après nommés et du soussigné, ont comparu personnellement les parties dont les noms figurent plus bas, lesquelles ont déclaré que s'appuyant sur les dispositions des lois de l'Etat relatives à l'organisation de corporations pour travaux d'utilité publique, et plus particulièrement sur les dispositions de la loi 125 de 1880 approuvée le 10 avril 1880, elles ont par les présentes convenu pour leur compte personnel et pour celui de leurs associés et successeurs, de se former en association ou corporation pour remplir les fins ci-après indiquées, en se conformant aux règlements suivants, savoir:

ARTICLE 1er.

Le nom et titre de cette corporation sera la

NEW ORLEANS DRAINING
—AND—
PAVING ASSOCIATION.

(L'Association de Drainage et de Pavage de la Nlle-Orléans)

L'Association existera sous ce nom et se perpétuera pendant une période de quatre vingt-dix-neuf ans à partir de cette date.

ARTICLE II.

Le but que se propose cette corporation, les fins qu'elle doit accomplir et la nature de ses opérations sont ce qui suit: Exécuter des travaux d'utilité publique pour drainer, dessécher, niveler, arroser et paver la ville de la Nlle-Orléans. Pour réaliser ce programme elle pourra, sous son nom de corporation, conclure des marchés, acheter ou emprunter des fonds, faire des avances, avoir et employer un sceau avec telle devise qu'elle croira convenable d'y inscrire; altérer ou changer ou briser ledit sceau; de plus, recevoir garantie et transférer des propriétés foncières ou des biens mobiliers, émettre des obligations et en assurer le paiement au moyen d'hypothèques, acquérir des propriétés par voie d'expropriation pour accomplir les fins de la corporation; nommer tels employés, administrateurs, directeurs et agents que ses intérêts exigeront; décréter et établir tels règlements pour l'administration de ses affaires qu'elle jugera convenable et nécessaire; passer des contrats avec des individus, des corporations, l'Etat de la Louisiane ou les corporations municipales dans le but de drainer et de paver les rues de la Nlle-Orléans; acquérir et mettre en vigueur tels privilèges sur les propriétés drainées et pavées par elle que la loi accorde en pareils cas; accomplir tous les autres actes qui seront nécessaires pour l'exécution du but qu'elle se propose.

ARTICLE III

Le domicile de la corporation sera dans la ville de la Nlle Orléans, Etat de la Louisiane. Les assignations ou autres significations de procédures judiciaires seront adressées au président de la corporation; en son absence ou dans le cas où il serait frappé d'incapacité, au vice président; en l'absence de ces deux fonctionnaires ou dans le cas où ils seraient frappés d'incapacité, au secrétaire.

ARTICLE IV.

Les affaires de ladite corporation seront gérées et administrées par un Conseil de Directeurs composé de neuf membres, lesquels seront choisis au scrutin, ainsi qu'il y est pourvu ci-après, parmi les membres de l'association; ceux-ci exerceront leur mandat pendant trois ans ou jusqu'à l'époque où leurs successeurs auront été choisis et reconnus en cette qualité. Néanmoins, les membres du premier Conseil exerceront leur mandat pendant la durée indiquée dans l'article XVI. Trois membres dudit Conseil de Directeurs seront élus à la réunion annuelle de la Corporation, qui aura lieu le second lundi de janvier de chaque année, dans les bureaux de la corporation.

L'élection se fera au scrutin et les candidats recevant la majorité des voix seront déclarés élus.

Le Conseil des Directeurs, à sa première réunion, après le second lundi de janvier de chaque année, élira un de ses membres président de la corporation, lequel exercera son mandat pendant une année; le Conseil élira aussi pour une année un secrétaire qu'il pourra prendre en dehors de la corporation.

Le Conseil des Directeurs pourra aussi nommer tels autres employés qu'il jugera nécessaires, à l'occasion, pour gérer les affaires de l'Association; il fixera les gages ou traitements de tous les fonctionnaires ou employés de la corporation; il votera des règlements qui ne violeront pas l'esprit de la charte; il désignera le lieu des réunions; il suspendra tout employé pour négligence ou conduite répréhensible; il aura, en somme, la direction générale des affaires de la corporation et pourra passer des contrats, acheter des immeubles ou des biens meubles, les vendre ou les affermer, émettre des obligations, accorder des hypothèques ou donner des garanties pour le paiement des dites obligations, le tout selon son jugement. Dans ce but aussi, il pourra instituer des procédures judiciaires pour expropriations, quand il sera nécessaire de recourir à cette mesure pour arriver aux fins de la corporation.

Le Conseil des Directeurs se réunira régulièrement le premier Lundi de chaque mois, et toutes les fois en outre qu'il sera convoqué par le Président. Celui-ci procédera par écrit à cette convocation, quand il en sera requis par trois membres, et il ne sera alors traité dans la réunion d'aucune autre affaire que celle pour laquelle la convocation spéciale a eu lieu.

ARTICLE V.

La corporation tiendra des assemblées générales le second lundi de janvier, le second lundi d'avril, le second lundi de juillet et le second lundi d'octobre de chaque année et au cas où l'un de ces jours serait un jour férié, l'assemblée fixée à cette date aura lieu le jour légal suivant.

La première assemblée chaque année sera l'assemblée régulière annuelle.

Le Président pourra convoquer des séances spéciales quand il le jugera nécessaire; il convoquera une séance spéciale sur la demande écrite de dix membres de la corporation, pourvu que trois jours d'avis de toutes séances spéciales soient donnés à chaque membre de la corporation. Aucune affaire ne pourra être discutée à une assemblée spéciale, excepté celles qui auront été spécifiées dans ladite convocation.

A l'assemblée annuelle, les membres du Conseil des Directeurs seront élus, et on y discutera toutes affaires se rapportant aux intérêts généraux de la corporation.

Un quorum pour la transaction des affaires à toute assemblée de la corporation, consistera en vingt membres, et aucun membre ne pourra voter sur aucune question s'il n'est présent au moment où le vote est pris.

ARTICLE VI.

Les nouveaux membres de la corporation seront élus par la corporation, pourvu qu'aucun nouveau membre ne soit élu avant que son nom ait été présenté à une séance régulière de la corporation, précédant celle à laquelle on aura voté à son sujet, et nul ne pourra être élu membre de la corporation, à moins qu'il ne reçoive à la dite élection les votes des trois-quarts des membres présents.

ARTICLE VII.

Le nombre des membres de la corporation n'excèdera pas cinquante.

ARTICLE VIII.

Nul ne sera membre de cette corporation s'il n'est citoyen de l'Etat de la Louisiane, votant qualifié et contribuable de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Le titre de membre de la corporation ne sera pas transférable; en cas de mort, démission ou incapacité, ou bien de forfaiture du titre de membre par tout membre de la corporation, son intérêt dans la corporation et dans la propriété incorporée, ne sera pas transféré à ses héritiers, ni à ses représentants, ni à ses légataires, mais retournera à la corporation, et aucun intérêt dans la corporation aucune partie de l'actif de la corporation ne seront réversibles aux héritiers, représentants ou légataires de tel membre, mort ou qui aura résigné, ou qui aura été frappé d'incapacité, ou qui aura forfait à son titre de membre.

ARTICLE IX.

Les livres de la corporation seront, à des intervalles raisonnables, tenus ouverts pour l'inspection de chacun et de tous les contribuables de la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE X.

La corporation ne déclarera ni ne paiera à aucun membre un dividende, et réservera et gardera tout son actif et ses profits jusqu'à sa dissolution; lesquels seront distribués ainsi qu'il est stipulé plus bas.

A l'expiration de cette charte, ou si la corporation est dissoute plus tôt, au moment de cette dissolution de la corporation, tout l'actif qu'elle pourrait avoir en mains, de quelque nature qu'il soit, après le paiement des dettes de la corporation, sera transféré à la ville de la Nouvelle-Orléans; et à la dissolution de cette corporation, aucun des profits, aucune partie de l'actif qui pourraient rester entre les mains de la corporation, ne seront distribués parmi les membres de la corporation, mais le tout sera payé à la ville de la Nouvelle-Orléans ainsi qu'il est prescrit plus haut.

ARTICLE XI.

Nul ne sera éligible comme membre de cette corporation, s'il a occupé des fonctions publiques quelconques pour lesquelles il a reçu un salaire ou des honoraires, ou s'il a été candidat à une place quelconque deux ans avant de devenir membre de cette corporation; et si un membre de cette corporation est candidat à une place publique ou accepte l'élection ou la nomination à une place politique quelconque, lui donnant des appointements ou droit à des appointements quelconques, ou des honoraires, il perdra *ipso facto* son titre de membre de cette corporation.

ARTICLE XII.

Toutes vacances dans le Conseil des Directeurs, causées par la mort, la démission, la destitution ou vacance de membre de cette corporation, ainsi qu'il est prévu dans l'article précédent et les articles suivants XIII, XIV et XV, seront remplies par le Conseil de Directeurs; pourvu que les personnes ainsi nommées n'occupent leurs fonctions que jusqu'à la prochaine assemblée trimestrielle de la corporation, époque à laquelle une élection aura lieu pour remplir la vacance ainsi créée.

ARTICLE XIII.

Aucune personne ayant un contrat quelconque avec cette corporation, ne sera éligible comme membre de celle-ci; et si un membre quelconque de cette corporation est partie à un contrat quelconque avec cette corporation, ou y est intéressé, il aura forfait *ipso facto* son titre de membre de cette corporation.

ARTICLE XIV.

Tout membre de cette corporation s'abstenant d'assister à deux assemblées suivies *ipso facto* perdra sa qualité de membre, à moins qu'il ne puisse présenter par écrit des raisons à la prochaine assemblée trimestrielle, raisons que les deux tiers de l'assistance devront considérer valables. Le membre en cause sera nécessairement privé du droit de voter en la circonstance.

ARTICLE XV.

Tout membre du Conseil d'administration qui s'absentera de deux assemblées mensuelles consécutives dudit Conseil, perdra *ipso facto* sa qualité de membre du Conseil, à moins qu'il ne puisse invoquer une bonne excuse qui explique son abstention, excuse que le Conseil acceptera ou repoussera par un vote des deux tiers de ses membres. Le membre en cause n'aura pas le droit de voter.

ARTICLE XVI.

Le premier Conseil d'administration de cette corporation se composera de MM. Isidore Newman, Sr., Aristide Delvaille, Adolph Schreiber, Edouard Fenner, Peter S. Lawton, Jacob Born, Henry Lochte, Dr W. H. Watkins et J. H. Keller. En cette qualité, MM. Isidore Newman, Sr. Edouard Fenner et Peter S. Lawton serviront jusqu'au 2me Lundi de janvier 1887; Adolph Schreiber, Aristide Delvaille et Jacob Borde jusqu'au 2me lundi de janvier 1888; et J. H. Keller, le Dr W. H. Watkins et Henry Lochte jusqu'au 2me Lundi de janvier 1889.

M. Edouard Fenner est élu président de la corporation et ledit Conseil d'administration et le président entreront en fonctions ainsi qu'il est pourvu ailleurs.

ARTICLE XVII.

Cette corporation sera dissoute à l'expiration de sa charte ou plus tôt sur un vote des trois-quarts de ses membres, à une assemblée qui sera convoquée dans ce but spécial, chaque membre en recevant avis par écrit, et par la voie des journaux, trente jours au moins à l'avance. La dissolution s'effectuera sous la direction de trois commissaires choisis par la corporation.

ARTICLE XVIII.

La Charte pourra être amendée, ainsi que le permettent les lois générales de l'Etat en s'y conformant.

Ainsi fait, adopté et incorporé en mon bureau, en la Ville de la Nouvelle-Orléans, en la présence de James Oscar Nixon Jne. et de Thomas S. Elder, témoins de l'âge requis par la loi et domiciliés dans cette ville, qui signent cet acte avec moi, notaire, au jour et à la date déjà indiqués.

EDWARD FENNER,
A. SCHREIBER,
A. DELVAILLE,
ISIDORE NEWMAN, SR.,
J. H. KELLER,
PETER S. LAWTON,
J. BORN,
W. H. WATKINS, M. D.,
Et autres.

J. O. NIXON JR.,
THOS. S. ELDER,
FRED ZENGEL, Notaire.

Je, soussigné, Annotateur des hypothèques dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par le présent, que l'acte d'incorporation qui précède, celui de la "New Orleans Draining and Paving Association" a été, ce jour, dûment enregistré à mon bureau dans le livre 27B. au folio 436 et suivants.

Nouvelle-Orléans, 24 mars 1886.
(Signé) GEORGE GUINAULT,
Sous-Annotateur.

Je, soussigné, notaire, certifie par le présent que ce qui précède est une copie vraie et exacte de l'original de l'acte d'incorporation de la "New Orleans Paving and Draining Association"; aussi, de l'enregistrement de l'acte par l'Annotateur des hypothèques y annexé et faisant partie des archives de mon bureau.

En foi de quoi j'appose ici ma signature et le sceau de mon bureau à la Nouvelle-Orléans, Lne., le 26me jour de mars *Anno Domini*, 1886.

FRED. ZENGEL, Notaire.
29 mars—5, 12, 19, 26 avril.

La Barque italienne **Amalia Gargiulo**, capitaine Jacarino, de Marseille, commencera son déchargement LUNDI, le 5 courant, au Picayune Tier. Les consignataires sont priés de s'occuper de la réception de leurs marchandises sur la levée, autrement elles seront emmagasinées à leurs frais et risques. Aucune marchandise ne sera livrée sans un ordre des soussignés lequel ne sera donné que sur paiement du fret et aucune réclamation ne sera reconnue à moins d'être faite et constatée sur la levée.

BASSETTI & XIQUES,
67 et 69 rue Decatur.

Ni le capitaine ni les consignataires de la barque italienne **Amalia Gargiulo**, de Marseille, ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage de la dite barque.

BASSETTI & XIQUES,
67 et 69 rue Decatur.
3 avril—3f

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer d'Orléans, encoignure des rues White et Laharpe—A une réunion spéciale du Conseil des Directeurs de cette Compagnie, un dividende de Deux (2) pour cent sur le capital, à prendre sur les gains des trois (3) derniers mois sera payé sur demande aux actionnaires, de 9 h. du matin à 2 h. de l'après midi.

P. COUGOT,
Secrétaire.
4avril—5f

COMPAGNIE D'ASSURANCES
FACTORS' AND TRADERS'
49..........Rue Carondelet..........49

Capital	$700,000
Surplus	70,445

ED. A. PALFREY..........Président
JOHN PHELPS..........Vice-Président
THOS. F. WALKER..........Secrétaire

Succursales:
M. W. A. Walloft, 5 rue Ste-Anne est autorisé à prendre des risques d'incendie pour cette compagnie.

T. F. WALKER,
Secrétaire.
20 fév—6m

D. MERCIER'S SONS,

Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté de leurs transactions commerciales.

Vêtements confectionnés, Chapeaux et articles de toilette pour messieurs et enfants.

Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux ilets de la rue du Canal, 2me district.
2déc 85—☞—D Mar J—PP

SPECTACLES, BALS, &c.

THEATRE ST. CHARLES
DE BIDWELL.
rue St Charles.

Dimanche, 4 avril,
Et tous les soirs durant la semaine.
Matinées Mardi et Samedi.
BIDWELL'S
Star Dramatic Company
Présentera la comédie en 3 actes de Robertson,

OURS

Tout le personnel de la Compagnie. Banne Militaire: Le Régiment de OURS! Décors spéciaux!

AVIS—Les prix des matinées sont: Adultes, 50 cts., enfants, 25 cts.

Dimanche, 11 avril—La comédie de CASTE et une farce favorite.
3avril—

ACADEMIE DE MUSIQUE
DE BIDWELL.
Rue St Charles.

Commençant Dimanche, 4 avril 1886.
Matinées Mercredi et Samedi.
L'éminent comédien et dramatiste,

MILTON NOBLES,

Assisté par la jeune comédienne et vocaliste, DOLLIE NOBLES, et secondé par une forte légitime troupe.

Dimanche, Lundi, Mardi et Mercredi en Matinée, sera donné sa dernière et grande pièce intitulée:

LOVE & LAW

Mercredi soir.—THE MUGWUMP CANDIDATE, ou INTERVIEWS.

Jeudi, Vendredi et Samedi en Matinée—THE PHENIX.

Samedi soir.—A MAN OF THE PEOPLE.

Prix des Matinées, 25 et 50 cents.
3avril—

Southern Art Exhibition Co.,
Coin des rues Canal et Dauphine,
NLLE-ORLÉANS.
PRIX POPULAIRES.
Entrée réduite à **25 cts.**
GRAND PANORAMA.
DE LA
Dernière Sortie et
BATAILLE DE PARIS.

Une révélation de l'art.
Ouvert tous les jours, le Dimanche également de 8 heures 30 A. M. à 10 heures 30 P. M.
Entrées: Adultes, 25 cts—Enfants, 15 cts.
Ce temple en fer de l'art est éclairé le soir par 40 lumières électriques. 20mars—☞

Fête Nationale Française du 14 Juillet.

COMITÉ DES TRENTE.

Les résidents français de la Nouvelle-Orléans sont priés d'assister à une assemblée générale qui aura lieu le DIMANCHE, 11 avril, à 1 1/2 P. M., à l'Asile de la Société Française, rue Ste Anne, près Derbigny, dans le but de nommer des délégués pour former le Comité des Trente de 1886.

Par ordre du Président.
EUG. C. CHAUVIÈRE,
31—28 mars—4, 11 avril Secrétaire.

GRAND OPERA HOUSE.
Rue du Canal.
D. BIDWELL..........Directeur

Six soirées commençant
LUNDI 5 AVRIL 1886.
Matinées Jeudi et Samedi.

Mr. LAWRENCE
BARRETT,
Aidé par une excellente troupe.
Lundi—**Richelieu.**
Mardi soir et et matinée Jeudi—**Hernani.**
Mercredi soir et matinée Samedi—**Francesca Da Rimini.**
Jeudi soir—**Hamlet.**
Vendredi soir, grand programme double—**Yorick's Love** et **David Garrick.**
Samedi soir—**Julius Cæsar.**
Prix de matinée même que le soir.
3 avril—

THEATRE DE L'OPERA.

CONCERT COMPLIMENTAIRE
OFFERT A
M. ET MME REINE
Par les dames de la Nouvelle-Orléans.
JEUDI 8 AVRIL A 8 P. M.
Prix du billet..........$1.00
6avril—

THEATRE DE FARANTA.
Coin Orléans et Bourbon.
A cinq minutes de marche de la rue du Canal.
La semaine commençant le lundi, 5 avril 1886.
Tous les soirs
Jeudi, Samedi et Dimanche, matinées.
Dernière semaine
Des célèbres
SILBONS.
Le récent succès de New York.
ADONIS
EN
CUPIDON.
Changement complet de programme
Admission..........10, 25 et 35 cents
Matinée..........10 et 25 cents
Lundi, 12 avril—Smiths Bell Ringers.
4 avril—

ROBINSON'S DIME MUSEUM.
Patronisé par l'élite.

Pour la première fois en cette ville du SIGNOR FERRARI, le Suisse avec troupe de **Rats et Souris dressés.** Le seul au monde qui possède des rats et des souris savants. Il est la merveille du monde. Grande exposition d'un **Opium Joint**, montrant la vie et les habitudes des fumeurs d'opium. **L'Exhibition des Bébés** sera continue jusqu'au mercredi soir 7 avril et à 9 h. P. M. les prix seront décernés. Changement complet dans le théatre
Kelly & Baker's Company.
17..........ETOILES..........17
Le plus grande et la meilleure exhibition.
La semaine prochaine—**Grande Exposition de Crazy Quilt.** Les dames sont cordialement invitées à venir au Musée pour enregistrer leurs Quilts. 1er avril—

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer Louisville et Nashville.

Excursions du dimanche.

La Direction a décidé de commencer le DIMANCHE, 4 avril, cette saison, les excursions dans toutes les villes d'eau jusqu'à Ocean Spring, aller et retour pour la somme modique

DE UN DOLLAR.

Les trains partiront de la gare de la rue du Canal tous les dimanches le matin et seront de retour le soir.

JOHN KILKENY, D. P. A.
O. M. DUNN, Surintendant. 26mars—9f

Manœuvre Navales de l'escadre du Nord-Atlantique
A Pensacola, Floride,

Commençant LUNDI 5 avril 1886 et continuant quinze jours.

Le chemin de fer Louisville et Nashville vendra des billets à $8 25 pour le voyage, aller et retour. Ils seront en vente du 1er au 10 avril inclusivement et seront bons, pour le retour, jusqu'au 30 avril.

JOHN KILKENNY,
O. M. DUNN, D. P. A.
Surintendant.
31 mars—31 1/2 jusqu'au 10 avril

H. F. ONNEN
Au-dessous de l'Hôtel Royal et 45 rue des Ursulines,
—Vient de recevoir—
Un assortiment splendide de
DENTELLES
—Et de—
BRODERIES

A des prix exceptionnellement modérés.
Allez-y pour vous en convaincre.
22nov—6mDim Mar J

DE L'USAGE A FAIRE
—DU—
Soapina blanc pur de Keller,
Savon économique.
PAS DE LAVOIR NÉCESSAIRE.

Appliquer le *Soapina* sur toutes les parties maculées; les mettre dans l'eau et les y laisser tremper 30 minutes, puis frotter légèrement. Si l'eau devient trop sale, la renouveler. Ne pas y mettre de la potasse bouillante ou concentrée ni d'autres ingrédients. Le linge lavé avec le *Soapina* se repasse mieux que tout autre, a plus de lustre, et fait un plus long service que lorsqu'il est lavé avec du savon ordinaire, surtout la laine et la toile.

Pour nettoyer le vieux linge, de vieux chapeaux, etc., appliquez le *Soapina* sur les endroits tachés et ils paraîtront neufs. Le *Soapina* est un savon pur (pas une poudre) et peut servir à la toilette comme pour tous usages de maison. C'est le savon le plus économique qui ait jamais été inventé et avec lequel toutes les eaux servent.

J. H. KELLER,
110 rue Gravier.
3avril—3m Mar. Sam

SEMENCE DE RIZ IMPORTÉE.
Premier rapport en terre nouvelle.
Garantie exempte de graines rouges.
A vendre par
ERNST & CO.,
Coin Julie et Magazine.
19fév☞

PIANOS BARGAINS.

CHICKERING droit, 7 1/3 octaves. Pianos dont on s'est servi quatre ans, à $250; valant $350.

PLEYEL droit, $175.

Vaste assortiment de beaux Pianos WEBER, MATHUSHEK et HALE à des prix de bargains. Pianos réparés $75 payables $3 par mois. Un Piano à 7 octaves, $100.

P. WERLEIN,
135 RUE DU CANAL.
Le premier magasin de Musique.
19mars—1m

Vin de Champagne de Krug & Co.,
REIMS.

"KRUG SEC,"

Qualité sans supérieure.
LA SEULE venant maintenant aux Etats-Unis.

Le vin de champagne "Krug" en paniers n'est plus importé aux Etats-Unis, ou il n'est expédié maintenant **qu'en vin "Krug"**, en caisses, le "KRUG SEC", qui est sans supérieur, même parmi les marques les plus renommées.

En vente chez les Agents pour les Etats du Sud,

BASSETTI & XIQUES,
67 & 69 Decatur St., New-Orleans.
22 déc—4 m—DMaJ

Bureau de la Compagnie du chemin de fer "New Orleans City & Lake"—N. O., 27 mars 1886—A une réunion régulière du Bureau des Directeurs qui a eu lieu le 10 de ce mois, un dividende trimestriel de UN DOLLAR ET DEMI par action a été déclaré payable aux actionnaires à partir du 10 avril 1886. Le livre des transferts sera clos du 31 mars au 10 avril 1886.

W. E. LEVERICH, secrétaire.
28mars—au 10 avril.

LA MAISON
Anciennement établie de
Louis Grunewald,
127 rue du Canal, et de 18 à 22 rue Baronne.

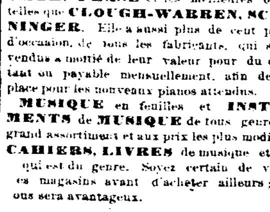

Annonce respectueusement à ses clients qu'elle a récemment fait des réductions considérables dans les prix de ses célèbres pianos et orgues, afin d'en faciliter l'achat aux acquéreurs les plus économes; et, avec l'espoir d'en beaucoup vendre, elle a conclu des engagements les plus favorables avec les premiers fabricants du monde, la mettant à même d'offrir des marchés au public, comme rarement il s'en présente. La maison possède dans le moment un vaste assortiment de tous les genres favoris de pianos renommés dans le monde entier, **STEINWAY, PLEYEL, KNABE, BEHR, SOHMER, FISCHER, PEASE** et les meilleures orgues telles que **CLOUGH-WARREN, SCHONINGER.** Elle a aussi plus de cent pianos d'occasion, de tous les fabricants, qui seront vendus à moitié de leur valeur pour du comptant ou payable mensuellement, afin de faire place pour les nouveaux pianos attendus.

MUSIQUE en feuilles et **INSTRUMENTS** de **MUSIQUE** de tous genres, en grand assortiment et aux prix les plus modiques. **CAHIERS, LIVRES** de musique et tout qui est du genre. Soyez certain de visiter ces magasins avant d'acheter ailleurs; cela vous sera avantageux.

Louis Grunewald,
127 rue Canal, de 18 à 22 rue Baronne, N.O.
1er oct 85—1an

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS.
BUREAUX 195 RUE GRAVIER.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M. Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er Avril 1886.

Allemand Gabriel	Dégé Jean Pierre
Aouëillé Cyrille Jean Marie	Ducos Raymond
	Escoubas Adolphe
Bragard Emile Maurice Eugène	Etienne Seraphin
	Fauré Jean Marie
Battendier Alexis	Feste Ernest
Bourbon famille	Freyder Jean Baptiste
Boileau Charles	Fromigné Mlle
Clouzet Jean Marie et Alexandre	Ferré Auguste
	Grizard François
Cassagne Gabriel	Gumbellot Dr
Caster Joseph	Hourné Jean
Cercial Bertrande	Hauck Clem. Bierce
Couturier Mme née Lacaze	Moilard Antoine
	Mourus Jean
Dodez Alexandre	Miron Jean
Denier Gaspard	Pellissier Dominique
Dullest Jean Victor Madeleine	Pornier Mme
	Renaud Hippe Jean Paul
Drussel Michel famille	
Dauvergne Mme née Adèle Renard	Tapissier Léon Joseph
	Taillare Eusebe Eugene
Dugourd George Clément	Clé-Vialle

LETTRES.

Guérin Paul	Quilot David
Haucart Clodomir	Rouillet
Kernan Louis	

M. TRUY,
Consul Suppléant Gérant.

AYANT VENDU LE PLANTERS RICE Mill à mon ancien Directeur, Mr. JOSEPH BUHLER, je sollicite de mes amis la continuation du patronage libéral à mon successeur.

EMILE LEGENDRE.

ME RÉFÉRANT A CE QUI PRÉCÈDE, je prends plaisir en annonçant à mes amis et à mes anciens patrons du Planters' Rice Mill, que toutes les affaires qui m'intéressent recevront mon attention personnelle comme par le passé.

JOSEPH BUHLER,
Propriétaire du Planters' Rice Mill.
62 et 64 rue Decatur.
Nouvelle-Orléans, le 3 avril 1886.
4avril—7f

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 5 AVRIL—CLASSE No 80.
Tirage de 4 heures P. M.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me
22	4	15	8	34	27	59	16	42	38	62	18	

Les tirages ci-dessus, publiés dans nos principaux journaux, se font en public et jouent seulement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature
Ce 5 avril 1886—4 heures P. M.
LOUIS H. PILIE
J. A. A. ROUSSEAU,
Commissaires.

☞ Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos salles.